



Jeudi 16 janvier
2025

Contrat de ville de Kermoysan Un appel à projets 2025

Dans le cadre de sa programmation, les partenaires financeurs du contrat de ville attribuent chaque année des subventions aux porteurs de projets qui proposent des actions au bénéfice des habitants du quartier de Kermoysan. Quimper Bretagne Occidentale et ses partenaires annoncent le lancement de l'appel à projets 2025 à compter du jeudi 16 janvier.

Le quartier prioritaire de Kermoysan

Désigné comme quartier prioritaire de la Politique de la ville en 2014 par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le quartier de Kermoysan bénéficie d'une approche spécifique pour améliorer les conditions de vie de ses habitants. Depuis janvier 2024, les nouvelles frontières du quartier ont permis d'intégrer les établissements scolaires publics comme le collège Max-Jacob et plusieurs écoles maternelles et primaires, élargissant ainsi les perspectives d'intervention. Ainsi, le quartier, dans ses nouvelles frontières, s'étale sur 37 hectares et compte, selon l'Insee, 3 282 habitants (population municipale 2020). Ce territoire et ses habitants doivent être au cœur des projets développés dans le cadre du contrat de ville et de son appel à projets.

Une feuille de route ambitieuse à l'horizon 2030

Un nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » a été signé le 12 avril 2024 pour une durée de 6 ans. Ainsi, le contrat de ville 2024-2030 de Kermoysan a été élaboré à partir de l'évaluation globale du précédent contrat (2015-2023), des données statistiques du quartier et d'un bilan participatif conduit avec les habitants et acteurs du quartier. A partir de ces travaux et échanges, dix priorités spécifiques ont été ciblées, accompagnées de sept priorités transversales.

Les dix priorités spécifiques sont :

- Sécurité / tranquillité publique
- Cadre de vie
- Jeunesse - éducation - prévention 0-25 ans
- Emploi - économie
- Santé
- Soutien et accompagnement aux familles monoparentales
- Accompagnement des habitants du quartier de nationalité étrangère
- Mobilités
- Enjeu global de lisibilité des dispositifs
- Présence des professionnels sur l'espace public



Les sept priorités transversales sont :

- Mobilisation du droit commun
- Lutte contre les solitudes : actions renforcées en direction des personnes âgées et/ou isolées
- Égalité femmes/hommes
- Mixité sociale
- Lutte contre les discriminations
- Inclusion des personnes en situation de handicap
- Transition écologique et énergétique

L'appel à projets 2025

La programmation du contrat de ville est soutenue par quatre partenaires financeurs : Quimper Bretagne Occidentale, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Département du Finistère.

L'édition 2025 met en avant quatre priorités :

- **Le soutien à la parentalité**, avec un accent particulier sur les familles monoparentales et les jeunes adultes ;
- **L'animation dans l'espace public**, incluant le City stade, les abords et le hall du centre commercial, la Place d'Écosse et le Bois de Kerjestin ;
- **La prévention pour tous les âges**, en particulier la prévention aux addictions, la santé mentale, l'amélioration de la condition physique par le sport...
- **L'emploi et la mobilité**, avec un focus sur les jeunes en formation et les adultes isolés.

Associations, établissements publics et organismes à but non lucratif sont invités à déposer des projets innovants répondant aux besoins des habitants. Une attention particulière sera portée aux initiatives collaboratives impliquant les acteurs locaux et intégrant les retours des habitants dans leur conception et leur évaluation.

Les demandes déposées dans le cadre de la programmation financière du contrat de ville de Kermoyan devront mobiliser prioritairement les crédits de droit commun, à savoir les politiques publiques s'appliquant sur l'ensemble du territoire, sans distinction entre les quartiers. Une diversification des solutions de financement ou de co-financement sera à rechercher.

Les porteurs de projet sont invités à consulter la présentation complète de l'appel à projets sur le site de Quimper Bretagne Occidentale et à soumettre leur dossier avant la date limite fixée au **24 février 2025**. Le dossier est à communiquer en version papier et en version numérique (format Word et format PDF), au service Politique de la ville, à l'adresse postale et adresse mail ci-dessous. Tous les documents à compléter pour la demande sont téléchargeables depuis le site de Quimper Bretagne Occidentale :

<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1501-contrat-de-ville.htm>

Pour toute demande d'informations et d'accompagnement, vous pouvez contacter l'équipe du service Politique de la ville de Quimper Bretagne Occidentale.

Contact du service Politique de la ville de Quimper Bretagne Occidentale

Service Politique de la ville

Maison des Services Publics, 2 rue Île de Man, 29 000 QUIMPER

02 98 55 26 79

accueil.msp@quimper.bzh